

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 25
- Votants : 27
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 0

DEL 2020_053

Date de convocation :

Le 24 Juin 2020

Date d'affichage :

Le 24 Juin 2020

Fait à Aigondigné,

Le 30 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt, le 30 Juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUÉS : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie pouvoir à ROUXEL Patricia
MARTINEZ Olivier pouvoir à THIBAUT Evelyne

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : GOMES-TEXEIRA François

Délibération 2020_053 : FINANCES

Objet : ANNULATION DES AP/CP N°20161 ACCESSIBILITE ET N°0168 REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE MOUGON

Madame Le Maire expose qu'en 2017, la commune de Mougou-Thorigné avait créé deux AP/CP, l'une relative à l'accessibilité et l'autre à la revitalisation du centre bourg de Mougou :

- L'AP/CP pour la revitalisation du centre bourg avait été votée pour un montant de 3 097 500 € et une période de 4 ans (2017-2020).
- L'AP/CP pour l'accessibilité avait été votée pour un montant total de 323 400 € et une période allant de 2017 à 2021.

Ces deux AP/CP n'ont plus lieu d'être :

- La revitalisation du centre bourg n'a pas débuté, il est donc prévu de créer une nouvelle AP/CP
- L'AP/CP de l'accessibilité n'a pas été suivie et concernait les bâtiments des communes historiques de Mougou et Thorigné, il conviendra également d'en faire une nouvelle.

Considérant que les deux programmes faisant l'objet d'AP/CP n'ont soit pas été suivis sous cette forme soit n'ont pas débuté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide d'annuler les AP/CP suivantes :

- L'AP/CP 0168 revitalisation du centre bourg de Mougou pour un montant de 3 097 500 € et une période de 4 ans (2017-2020).
- L'AP/CP 20161 accessibilité pour un montant total de 323 400 € et une période allant de 5 ans (2017 à 2021).

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.